

Département
Du
TARN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE ROUFFIAC

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

N° 23- 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Michel TREBOSC le cinq avril deux mille vingt et deux.

Etaient présents: Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, CLERGUE Christel, ESTEVENY Clarion, GONTHIER Céline, LUGAN Christine et MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEVEAUX Stéphane et TREBOSC Michel.

Absents : LEMONNIER Alain LHÉROT Pierre-Jean

Mme Nathalie AZNAR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Tarif cantine

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, qu'au regard de l'augmentation du prix des matières premières, la société « Ansamble Midi Gastronomie », notre fournisseur de repas cantine révisera ses prix au 1er septembre 2022.

Le prix du repas facturé de notre prestataire de service « Ansamble Midi Gastronomie » passera de 3.23 euros TTC à 3.39 euros TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du repas cantine à la charge des parents à **3.39 euros TTC** l'unité, à compter du **1^{er} septembre 2022**.

Ont signé tous les conseillers.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

le maire,
Michel TREBOSC

